

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1375

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention au club hôtelier lyonnais (CHL) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1375**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention au club hôtelier lyonnais (CHL) dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le CHL est une association à but non-lucratif regroupant 80 membres. Ce club regroupe des établissements hôteliers et des résidences de tourisme appartenant à des chaînes ou indépendants de 0 à 5 étoiles. Il est représentatif du secteur de l'hôtellerie sur le territoire de la Métropole de Lyon et représente un large panel d'acteurs : des hôteliers indépendants, des hôtels appartenant à des chaînes et des résidences de tourisme.

L'association a pour but de défendre les intérêts de ses membres et de mener des actions communes dans le secteur de l'hôtellerie. Elle a pour vocation la représentativité locale, l'animation de la filière et la mise en réseau des socio-professionnels et des partenaires institutionnels comme l'Office de tourisme.

La crise sanitaire de la Covid-19 a lourdement frappé le secteur du tourisme et, notamment, celui de l'hôtellerie. Cette crise a révélé de nombreux enjeux clés pour le tourisme qui doit faire face à plusieurs défis de résilience. La Métropole a alors souhaité agir aux côtés des professionnels du secteur, en accompagnant la reprise de l'activité, au travers de mesures de soutien puis de relance.

Les métiers du tourisme représentaient en 2019 près de 38 000 emplois sur la Métropole. Des métiers non délocalisables, accessibles à tous niveaux de formation et animés par une forte dimension humaine et relationnelle, qui représentent une vraie richesse pour le territoire. La crise sanitaire a eu pour effet d'accroître les tensions sur ces métiers, tant au niveau du recrutement que de la fidélisation des personnels. Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont particulièrement concernés, avec un risque important de manque de main d'œuvre dans les années à venir.

II - Objectifs pour la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0790 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé le schéma de développement du tourisme responsable qui fixe l'ambition et le cadre stratégique de la politique touristique pour le territoire de la Métropole sur la période 2021-2026. Il a été élaboré de manière conjointe avec le SDHT, outil de régulation et de programmation des implantations hôtelières.

La stratégie touristique s'articule autour de 4 grands objectifs :

- consolider une destination résiliente et équilibrée,
- soutenir l'emploi touristique sur la Métropole,
- accélérer la transformation des pratiques pour un tourisme écologiquement plus vertueux,
- garantir un tourisme inclusif, participatif et respectueux pour les habitants.

Sur le volet de l'emploi, enjeu fondamental pour l'avenir du tourisme, la Métropole souhaite agir sur trois volets prioritaires :

- l'attractivité et la valorisation des métiers du tourisme,
- l'insertion par l'emploi,
- les mutualisations et la coopération des professionnels.

Le CHL porte un programme d'actions qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma de développement du tourisme responsable, en particulier sur le sujet de l'emploi qui concerne au premier plan la filière de l'hôtellerie.

L'association sollicite, à ce titre, le soutien financier de la Métropole pour la réalisation de son programme d'actions 2022.

III - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Le CHL propose des actions répondant aux enjeux de recrutement, d'insertion, d'attractivité des métiers et d'animation de la filière.

1° - Favoriser le recours à l'insertion par l'emploi dans le recrutement

Le CHL souhaite soutenir et participer à un événement de *job dating* organisé par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

Le CHL participe également à plusieurs événements qui facilitent la mise en lien des publics en recherche d'emploi, notamment en situation de réinsertion sur le marché du travail (salon de l'emploi, etc.).

Le CHL vise à faire connaître les métiers de l'hôtellerie en organisant des sessions d'accueil de candidats en immersion et des simulations d'entretien dans certains établissements hôteliers.

Grâce à une connexion accrue avec la MMI'e, le CHL vise à faire connaître à ses adhérents les offres d'accompagnement des démarches d'insertion afin de les sensibiliser à se tourner vers de nouveaux profils et potentiels.

2° - Améliorer l'attractivité des métiers de l'hôtellerie et valoriser leur image

La valorisation des métiers du secteur hôtelier fait partie des objectifs opérationnels d'accompagnement des acteurs dans leurs projets d'adaptation et d'évolution des besoins des salariés. Dans ce cadre, les membres du CHL participent à un groupe de travail autour des ressources humaines mis en place avec la Métropole et la MMI'e pour identifier des pratiques applicables pour améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail des salariés de ces secteurs, tout en tenant compte des contraintes inhérentes à ces métiers. L'objectif est ensuite de promouvoir ces bonnes pratiques le plus largement possible auprès des professionnels du territoire.

Le CHL s'attachera également à valoriser le savoir-faire de ses collaborateurs grâce à l'organisation des Trophées des collaborateurs.

Il sera aussi un relais actif des compétitions *Worldskills* dans lesquels les métiers de l'hôtellerie sont représentés.

3°- Encourager la mutualisation et les coopérations entre professionnels au service de l'emploi

Pour répondre aux tensions sur le marché du travail dans l'hôtellerie, le CHL participera à des réflexions autour de solutions de mise à disposition de ressources humaines partagées entre différentes entités avec notamment la structuration d'un groupement d'employeurs.

4°- Promouvoir l'emploi pour tous

Le CHL promeut, auprès de ses membres, l'emploi pour tous en relayant des formations à la sensibilisation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et en diffusant des offres d'emplois accessibles à tous.

Budget prévisionnel 2022

Dépenses	Montant (en €)	Recettes - Subventions	Montant (en €)
marketing / communication	9 780	Métropole	10 000
salaires et charges pour stagiaires du CHL	10 500	recettes adhésion	10 760
prestations + location de salle	8 600	partenariats privés	14 620
opération <i>clean in</i> Lyon	1 500		
trophées du CHL	5 000		
Total	35 380	Total	35 380

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit l'association CHL pour son programme d'actions 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022, d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association CHL au titre de son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CHL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000€ €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n°0P04O5797.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220516-283280-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 mai 2022
Date de réception préfecture : 17 mai 2022